

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM BAYONI, BLANCHOT, BASTIEN, CALMES, TURCK, GUILLEM, CARUEL, WALDECK, Mmes BOSSIS, PAREDE, DRU, LUNAL

Absents : Mme GAY a donné procuration à M. CARUEL  
M. ESPITALIER a donné procuration à Mme LUNAL  
M. BOUYSSON, MMES LACOMBE, MIALONIER, RABAL, DINCE- MASANGU,

Secrétaire de séance : M. Pierre GUILLEM

Marie-Claire BRANCO, secrétaire générale, assistait à la séance.

\* \* \*

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.**

### **Délibération n° 17-4/1 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Véronique HETREUX, 2<sup>ème</sup> adjointe dans l'ordre du tableau, a présenté sa démission simultanée de ses mandats (d'adjoint et de conseiller municipal) auprès du Sous-Préfet de Haute-Garonne. Conformément à l'article 2122-15 du CGCT, la démission a été acceptée et communiquée à l'intéressée par lettre en date du 04 Mai 2017.

Madame HETREUX étant élue sur la liste « Ensemble, Construisons l'Avenir de Beaumont », Monsieur WALDECK Laurent, est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4,  
VU le Code Électoral, notamment l'article L 270,  
CONSIDÉRANT la démission de Madame HETREUX Véronique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur WALDECK Laurent au sein du Conseil et installe l'intéressé dans ses nouvelles fonctions.

Le tableau du Conseil municipal, sera comme il se doit, modifié.

***Monsieur BLANCHOT : tient à saluer au nom de toute l'équipe le travail de qualité fourni par Mme HETREUX durant son mandat.***

### **Délibération n°17-4/2 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Mme HETREUX, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :
  - Soit à la suite des adjoints en fonction (les adjoints suivants prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement)
  - Soit au même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 5 et d'élire un nouvel adjoint qui prendra rang après tous les autres adjoints (ceux-ci avançant d'un rang).**

Monsieur le Maire rappelle que, l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. (art. L 2122-4, L2122-7, L2122-7-1 et L2122-7-2 du CGCT).

Il est donc procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel à candidature Arnaud TURCK se porte candidat.

Arnaud TURCK ayant obtenu 12 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est nommé 5<sup>ème</sup> adjoint au maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

L'élection est retranscrite dans le procès-verbal ci-joint (Annexe 1).

Le tableau du Conseil Municipal sera ainsi modifié (Annexe 2).

**Délibération n° 17-4/3 : Indemnités de fonction des adjoints suite à démission et application de la circulaire du 15 Mars 2017**

*Vu les 3 arrêtés de délégations de fonctions en date du 01 Avril 2014.*

*Vu l'arrêté de délégation de fonctions en date du 15 Septembre 2014*

*Vu l'arrêté de délégation de fonctions en date du 10 Mai 2017*

*Vu la revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus au 01 février 2017.*

Monsieur Le Maire rappelle que suite à l'élection du 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint il convient de refixer les indemnités des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les indemnités suivantes :

- Indemnité du MAIRE : **36.52% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- Indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint : **15.79% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- Indemnité du 2<sup>ème</sup> du 3<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup> et du 5<sup>ème</sup> Adjoint : **10.53% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

Un tableau récapitulatif de ces indemnités de fonction est joint à cette délibération (Annexe 3)

**Les indemnités du 5<sup>ème</sup> adjoint seront, elles, octroyées à compter du 01 Juin 2017.**

**Cette délibération abroge celle en date du 17 Décembre 2015**

**TABLEAU RECAPITULATIF  
DES INDEMNITES DE FONCTION**

Nom de l'élu	Prénom de l'élu	Qualité	Taux / IB	Brut Mensuel	Net Mensuel	Écrêtement
BAYONI	Pascal	Maire	36.52%	1413.56	1001.73	NON
BLANCHOT	Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint	15.79%	611.17	539.05	NON
BASTIEN	Jean-Loup	2 <sup>ème</sup> Adjoint	10.53%	407.58	359.48	NON
LUNAL	Corinne	3 <sup>ème</sup> Adjoint	10.53%	407.58	359.48	NON

<b>ESPITALIER</b>	<b>GUY</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>10.53%</b>	<b>407.58</b>	<b>359.48</b>	<b>NON</b>
<b>TURCK</b>	<b>Arnaud</b>	<b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>10.53%</b>	<b>407.58</b>	<b>359.48</b>	<b>NON</b>

### **Délibération n° 17-4/4 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite aux derniers changements concernant la composition du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de refixer l'organisation des commissions communales de la façon suivante :

#### **Commission des Finances et du Budget**

**Vice - Président : M. Dominique BLANCHOT**

M. Jean-Loup BASTIEN, M. Arnaud TURCK, Mme Dominique PAREDE, Mme Evelyne GAY

#### **Commission Travaux Voirie Urbanisme**

**Vice - Président : Mme Corinne LUNAL**

M. Guy ESPITALIER, M. Nicolas CALMES, Mme Anne MIALONIER, Dominique PAREDE, Mme Sandra LACOMBE.

#### **Commission Environnement**

**Vice - Président : M. Arnaud TURCK**

M. Pierre GUILLEM, M. Benoît-Xavier CARUEL, Mme Anne MIALONIER, M. Laurent WALDECK

#### **Commission Enfance Jeunesse Affaires scolaires :**

**Vice - Président : M. Arnaud TURCK**

M. Dominique BLANCHOT, M. Julien BOUYSSON, Mme Christelle DRU, Laurent WALDECK

#### **Commission Culturelle - Vie associative – Patrimoine**

**Vice - Président : M. Jean-Loup BASTIEN**

M. Dominique BLANCHOT, Mme Anne MIALONIER, Mme Christelle DRU, Mme Dominique PAREDE, Mme Audrey DINCE

#### **Commission des Affaires Sociales**

**Vice - Président : Mme Dominique PAREDE**

M. Jean-Loup BASTIEN, Mme Anne MIALONIER, Mme Evelyne GAY

#### **Commission de la Communication**

**Vice - Président : M. Pierre GUILLEM**

Mme Catherine BOSSIS, M. Arnaud TURCK, Mme Christelle DRU, Mme Anne MIALONIER, Mme Audrey DINCE.

#### **Commission du Personnel**

**Vice - Président : M. Nicolas CALMES**

M. Guy ESPITALIER, Mme Anne MIALONIER, Mme Dominique PAREDE, Mme Evelyne GAY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition des conseillers telle que présentée par Monsieur le Maire.

**Délibération n° 17-4/5 : Désignation des délégués au CONSEIL D'ECOLE**

VU la démission de Mme Véronique HETREUX de son mandat de 2<sup>ème</sup> adjointe et de son acceptation par Mme le sous-préfet, par courrier en date du 04 Mai 2017,

VU la démission de Monsieur Nicolas CALMES uniquement en tant que délégué au CONSEIL D'ECOLE, par courrier en date du 09/05/2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2

VU le Code de l'Éducation, et notamment son article D 411-1 et suivants

Monsieur le Maire expose qu'il convient de redésigner des délégués au Conseil d'École.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que seront délégués :

- **BAYONI Pascal (en tant que maire)**
- **TURCK Arnaud (suppléant de Monsieur le Maire)**
- **DRU Christelle (représentante du Conseil Municipal)**

**Délibération n° 17-4/6 : Délégués à la commission territoriale de la Mouillonne**

Mme LUNAL ayant présenté sa démission de déléguée au SDEHG, par courrier en date du 12/05/2017, Monsieur le Maire propose par conséquent de redésigner des délégués au sein de cet organisme.

Ont été élus délégués :

- **Arnaud TURCK (Titulaire)**
- **BAYONI Pascal (Titulaire)**

L'élection est retranscrite dans le procès-verbal ci-joint (Annexe 4)

**Délibération n° 17-4/7 : Changement des délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la HAUTE-GARONNE (SMEA)**

VU la démission de Mme Véronique HETREUX de son mandat de 2<sup>ème</sup> adjointe et de son acceptation par Mme le sous-préfet, par courrier en date du 04 Mai 2017.

VU la démission de Mme LACOMBE Sandra uniquement en tant que déléguée au SMEA, par courrier en date du 27/04/2017.

VU la démission de Mme LUNAL Corinne uniquement en tant que déléguée au SMEA, par courrier en date du 12/05/2017.

Monsieur le Maire propose de redésigner des délégués. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Ont été élus délégués afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA31, les 3 personnes suivantes :

- **Monsieur BAYONI Pascal**
- **Monsieur BLANCHOT Dominique**
- **Monsieur TURCK Arnaud**

**Délibération n° 17-4/8 : Changement des délégués au SIVU LEZE-ARIEGE (HABITAT)**

VU la démission de Mme LACOMBE Sandra uniquement en tant que déléguée au SIVU LEZE-ARIEGE, par courrier en date du 27/04/2017.

VU la démission de M. BOUYSSON Julien uniquement en tant que déléguée au SIVU LEZE-ARIEGE, par courrier en date du 12/05/2017.

Monsieur le Maire propose de redésigner des délégués.

Ont été élus délégués au sein de cet organisme :

- LUNAL Corinne (Titulaire)
- ESPITALIER Guy (Titulaire)
- BLANCHOT Dominique (Suppléant)
- GUILLEM Pierre (Suppléant)

**Délibération n° 17-4/9 : CHOIX DU NOM DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucun nom n'avait été donné à l'école communale.

La classe CM1-CM2 de Mme GRAS a adressé un courrier en date du 20 avril 2017, dans le but de faire des propositions concernant le nom qu'elle souhaiterait donner à l'école.

7 noms sont donc proposés au Conseil Municipal :

- Clément ADER : (1841-1925) ingénieur français, pionnier de l'aviation.
- Lucie AUBRAC : (1912-2007) résistante française à l'Occupation allemande et au régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale.
- Arthur RIMBAUD : (1854-1891) poète français.
- Jean-François MONNA : 1<sup>er</sup> maire de Beaumont sur Leze de 1800-1805
- « ECOLE BEL MONT »
- « ECOLE DES CERISIERS »
- Antoine DARQUIER de PELLEPOIX : (1718-1802) astronome français décédé à Beaumont sur Lèze.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le nom de «**Lucie AUBRAC**» et charge Monsieur le Maire de faire apposer une plaque à l'école.

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (Mme BOSSIS)**

**Délibération n° 17-4/10 : Demande de subvention pour l'amélioration de la qualité acoustique de l'Ecole**

Monsieur, le Maire informe le conseil Municipal qu'un appel à projet a été lancé par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (Direction Générale de la Prévention des Risques), concernant l'amélioration de la qualité de l'acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, situés dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte, tels que les écoles maternelles dont le permis de construire est antérieur au 10 janvier 1996.

Répondant à ces critères, Monsieur le Maire a présenté en décembre dernier un dossier de candidature pour l'amélioration de l'acoustique de l'Ecole maternelle de Beaumont, qui a été accepté.

Après consultation, les propositions retenues pour les travaux envisagés correspondraient à :

- 11 666.50 € HT soit 13 999.80 € TTC pour le traitement acoustique des plafonds (*devis d'A2M*)
- 5 240.00 € HT soit 6 288.00 € TTC pour le traitement du sol du réfectoire (*devis Alain DEGE*)

**TOTAL DES TRAVAUX : 16 906.50 € HT soit 20 287.80 € TTC**

80% du montant H.T. serait pris en charge par le ministère de l'environnement (DGPR), soit **13 525.20€**.

Dans ces conditions, monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser cette opération de traitement acoustique du réfectoire et de la salle d'activité et d'éveil de l'Ecole maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux
- Sollicite ladite subvention auprès du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (DGPR).

Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment à signer la convention (Annexe 5) et toutes pièces contractuelles qui pourraient s'en référer.

#### **Délibération n° 17-4/11 : DM n°1 – Virement de crédit à la section d'investissement**

Les frais d'honoraires concernant le POOL ROUTIER 2016-2018 ont été budgétisés en section de fonctionnement (chapitre 65) sur les exercices 2016 et 2017. La trésorerie nous demandant d'imputer ces frais en section d'investissement (art. 238), il convient par conséquent d'abonder de 10 000€ le compte 23 à partir du compte 20 afin d'intégrer les écritures de 2016 et de 2017.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-123 : Assainissement	10 000.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000.00 €</b>	
D 238 : Avance / cde immo. corporelle		10 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisation en cours</b>		<b>10 000.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédit.

#### **Délibération n° 17-4/12 : DM n°2 -Virement de crédit suite à une erreur matérielle de 10€ au 1068**

Suite à une erreur matérielle de 10€ au 1068, il convient de retirer cette somme dans l'article en question. Afin de conserver l'équilibre du budget, 10€ supplémentaires seront provisionnés sur les recettes d'investissement relatives à la taxe d'aménagement (art. 10226). Ainsi le total du compte 10 reste identique.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 10226 : taxe d'aménagement		10.00 €
R 1068 : excédents de fonctionnement	10.00 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>10.00 €</b>	<b>10.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédit.

#### **Délibération n° 17-4/13 : Amendes de police - projet de coussins berlinois à Maurat/Pouchet**

Monsieur Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal l'importance de continuer les efforts entrepris en matière de sécurité routière dans le centre bourg. C'est dans cette optique qu'il conviendrait de ralentir la vitesse de circulation sur la RD74, au hameau MAURAT/POUNCHEP, avec un aménagement spécifique (implantation de 4 coussins berlinois et création d'une zone de 30km/h).

Afin de pouvoir prétendre à une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2017, il est nécessaire de présenter un dossier de demande de subvention, pour des travaux relatifs à la sécurité routière. Ces derniers consistent donc, en la pose de 4 coussins berlinois et à la création d'une « zone 30 », avec signalisations verticales associées. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de **9 440.00 € HT soit 11 328.00€ T.T.C.**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

- sollicite une subvention au titre des amendes de police 2017 pour financer ces travaux.
- autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment à signer la convention (annexe 6) et toutes pièces contractuelles qui pourraient s'en référer.

POUR : 13

CONTRE : 1 (M. WALDECK)

ABSTENTION : 0

**Monsieur WALDECK** : justifie son vote par le fait qu'il trouve l'efficacité toute relative des coussins berlinois en termes de sécurité et préfère l'option des chicanes qui, contrairement aux coussins, n'endommagent en aucune manière les véhicules.

**Monsieur BAYONI** : rétorque que les coussins berlinois restent une solution pertinente en rapport efficacité/prix. En effet la chicane est un aménagement bien plus onéreux que les coussins.

**Monsieur CARUEL** : demande des explications sur ce que l'on appelle exactement « Amendes de police ».

**Monsieur BAYONI** : lui explique que l'État rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La part de ces recettes de l'État contribue à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration de la sécurité et de la circulation routières.

**Délibération n° 17-4/14 : Convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Lèze Ariège du matériel « broyeur de branches » a titre gracieux**

Monsieur le 5<sup>ème</sup> Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal un modèle de convention pour la mise à disposition par la Communauté de Communes Lèze Ariège au profit de ses communes membres du matériel « broyeur à branches ».

Cette mise à disposition à titre gracieux représente une première étape dans la mutualisation de matériel.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver le projet de convention (annexe 7).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Lèze Ariège du matériel « broyeur de branches », annexé à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Monsieur BLANCHOT** : demande à ce que les agents puissent être formés sur cet outil afin d'éviter une mauvaise manipulation et d'éventuels dommages.

**Monsieur TURCK** : précise qu'il est effectivement prévu une formation à la première utilisation.

**Délibération n° 17-4/15 : CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ**

Monsieur le 5<sup>ème</sup> Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté affichée des élus pour mettre en valeur le réseau de chemins de randonnées de la commune.

Certains itinéraires traversent parfois le domaine privé nécessitant des autorisations de passage.

Ainsi, la commune souhaite créer un chemin de type sentier sur la parcelle AM 487 appartenant à Monsieur et Madame Roger VIGNOLLES. Une convention (annexe 8) permettra de clarifier les objectifs poursuivis, de définir les conditions d'autorisation de passage et de convenir des engagements de chacun.

Après avoir eu lecture de la convention et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux nécessaires à la création et au maintien d'un chemin de type sentier non revêtu
- Autorise Monsieur le Maire à signer en son nom ladite convention

#### **Délibération n° 17-4/16 : Acquisition d'une parcelle à MAURAT**

VU le Plan de Bornage et de Division dressé en septembre 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que la parcelle AM n°37, situé au quartier MAURAT, a fait l'objet d'une division parcellaire suite à des négociations entre riverains et la municipalité.

Monsieur le maire propose que la commune fasse l'acquisition **pour 1€ symbolique, d'une parcelle d'environ 20 m², issue de cette division, nouvellement cadastrée AM n° 696.**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom l'acte notarié entérinant l'acquisition pour 1€ symbolique de la parcelle AM n° 696.

#### **Délibération n° 17-4/17 : Installation d'une antenne GPS à MALEPAGUE**

VU la création du Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique en Juin 2016 dont la mission est la mise œuvre du SDAN de Haute Garonne (Schéma D'Aménagement Numérique).

VU la décision de développer la mise en place d'un mix technologique (fibre optique, montée en débit DS montée en débit Herzienne) en vue d'apporter des débits compris entre 4 et 100 Mbps sur l'ensemble territoire de Haute Garonne.

VU le projet présenté par les sociétés ALSATIS et ALTITUDE INFRASTRUCTURE (études et trava d'aménagement), en vue de construire un site radio de type 4GWifi, permettant à tous les usagers sc couverture de ce site, de pouvoir bénéficier d'un débit internet de 30Mbps.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en vue d'autoriser l'installation d'équipement de radiocommunication au lieu-dit Malepague, route d'Estantens à BEAUMONT SUR LEZE.

Les travaux consistent à poser un poteau béton avec fixation d'une antenne GPS sur support métallique.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve l'installation du poteau en question
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette opération.

POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1 (M. WALDECK)



**Monsieur BLANCHOT** : intervient pour dire qu'il votera bien sûr pour l'installation de cette antenne, qui contribuera à apporter un meilleur débit pour les habitants, mais regrette cependant que le principal opérateur, n'ait pas choisi l'installation de la fibre optique alors qu'à plusieurs reprises il remplace les câbles en cuivre volés, pour un coût certainement plus important.

**Monsieur WALDECK** : s'inquiète de la répercussion des ondes de cette antenne sur la santé. Par ailleurs, il déplore que les normes d'exposition autorisées en France soient plus importantes que celles autorisées dans certains autres pays européens.

**Monsieur TURCK** : relate que suite à des mesures qu'il avait pu effectuer lui-même, l'exposition constatée dans l'axe de l'antenne du château d'eau donnait des valeurs très faibles et surtout bien inférieures à celles dégagées par certains objets de la vie courante.

**Mme PAREDE** : cite un rapport scientifique sorti récemment expliquant que les ondes d'aujourd'hui sont beaucoup moins néfastes. Les plus dangereuses restent celles d'appareils domestiques comme les micro-ondes ou les téléphones.

**Monsieur BAYONI** : entend la problématique des ondes à laquelle il reste sensible, mais pour autant, il ne peut rester inactif devant les nombreuses plaintes relatives au manque de débit sur la commune. Il se doit de profiter de cette opportunité que représente l'antenne GPS, tout en continuant ses efforts pour la mise en place de la fibre optique sur le territoire communal.

\* \* \*

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 21H40

Délibération n°	Objet :
17-4/1	Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à une démission
17-4/2	Élection d'un nouvel adjoint suite à une démission
17-4/3	Indemnités de fonction des adjoints suite à démission et application de la circulaire du 15 Mars 2017
17-4/4	Constitution des commissions municipales
17-4/5	Désignation des délégués au CONSEIL D'ECOLE
17-4/6	Délégués à la commission territoriale de la Mouillonne
17-4/7	Changement des délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la HAUTE-GARONNE (SMEA)
17-4/8	Changement des délégués au SIVU LEZE-ARIEGE (HABITAT)
17-4/9	Choix du nom du Groupe Scolaire
17-4/10	Demande de subvention pour l'amélioration de la qualité acoustique de l'Ecole
17-4/11	DM n°1 – Virement de crédit à la section d'investissement
17-4/12	DM n°2 -Virement de crédit suite à une erreur matérielle de 10€ au 1068
17-4/13	Amendes de police - projet de coussins berlinois à Maurat/Pouchet
17-4/14	Convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Leze Ariège du matériel « broyeur de branches » a titre gracieux
17-4/15	Convention pour autorisation de passage en terrain privé
17-4/16	Acquisition d'une parcelle à MAURAT
17-4/17	Installation d'une antenne GPS à MALEPAGUE

**BASTIEN Jean-Loup :**

**BAYONI Pascal :**

**BLANCHOT Dominique :**

**BOSSIS Catherine :**

**CALMES : Nicolas :**

**CARUEL Benoît-Xavier :**

**DRU Christelle :**

**GUILLEM Pierre :**

**LUNAL Corinne :**

**PAREDE Dominique :**

**TURCK Arnaud :**

**WALDECK Laurent :**

**ESPITALIER Guy a donné procuration à LUNAL Corine :**

**GAY Evelyne a donné procuration à CARUEL Benoît-Xavier :**